

Année de formation : Licence 3 EM	Semestre : 1 et 2
UE TL5EM2 – TL6EM2 Analyse l'activité motrice du pratiquant	
EC TL5EMBF–TL6EMBF APSA de polyvalence CA4 Savate Boxe Française	Volume horaire : 9hTD + 18h TP
	Type d'évaluation : Contrôle continu pratique et contrôle terminal écrit
	Coefficient : 1,5
Enseignant responsable : TOUVRON Alexandre	

1- Objectifs – Compétences visées

Cet enseignement vise une pratique et une analyse de l'activité Savate Boxe Française au travers de la pratique assaut. Durant cette pratique les étudiants seront confrontés, au travers de différentes situations, à la logique interne de la SBF. L'enjeu est de faire vivre, sur deux séquences (L2EM, L3EM), un continuum de formation visant à passer du tireur novice au tireur avancé.

2- Plan de cours

Travaux pratiques (12 fois 1h30)

TP 1 à TP6 : Enchaînement offensif et défensif

- Cadrer pour enchaîner
- Sortir du couloir d'opposition direct (décalage et débordement)

TP7 à TP12 : S'adapter tactiquement à différents types d'adversaires

- Créer de l'incertitude chez l'adversaire (feintes)
- Adapter ses actions au changement de rôles sur la durée de l'assaut
- Construire un regard permettant d'observer, de juger et d'arbitrer un assaut

Travaux dirigés (6 fois 1h30)

TD1-TD2 : Quelles actions pour localiser-immobiliser la cible adverse ; quelles ressources sont sollicitées ?

TD3 et TD4 : Comment créer de l'incertitude chez l'adversaire ; comment gérer cette incertitude ?

TD5 et TD6 : Arbitrage, juge et observation ; quel regard construire pour extraire des informations pertinentes ?

Une évaluation en TP6 et une évaluation en TP11/12.

Caractéristiques spécifiques épreuve 1 (note/20)

- TD6 : valoriser l'aspect technique

Caractéristiques spécifiques épreuve 2 (note/20)

- TD11/12 : valoriser l'aspect technico tactique

La note issue de ces deux évaluations sera ramenée sur 15. Les 5 autres points feront l'objet d'une évaluation au fil de la séquence à partir du 2^{ème} TP. Les étudiants proposeront par groupe de 3 un échauffement et/ou une situation qui devra s'appuyer sur le thème de la séance.

Contrôle terminal écrit

Ce contrôle écrit d'une heure est réalisé au cours de la semaine consacrée aux examens terminaux.

Durant ce contrôle écrit une ou plusieurs questions en lien avec les contenus vus en TP et TD pourront être posées.

4 Dispensé(e)s d'assiduité

Contrôle pratique :

Pour des raisons sécuritaires, les étudiant(e)s dispensé(e)s d'assiduité doivent participer au moins à 3 TP pour pouvoir se présenter au moins à l'un des TP consacrés à l'évaluation dans le groupe où ils sont inscrits. Ainsi, pour pouvoir se présenter à l'évaluation TP6, l'étudiant doit avoir participé à 3 TP entre TP1 et TP5 et pour pouvoir se présenter à l'évaluation TP12, l'étudiant doit avoir participé à 3 TP entre TP7 et TP 11. Ils seront évalués dans les mêmes conditions que les autres étudiants. Les étudiant(e)s qui ne peuvent pas se présenter à la deuxième épreuve, pour raison de sécurité, obtiendraient la note de 0/20.

Examen terminal écrit :

L'épreuve théorique se déroule dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

Absences en TP et/ou en TD

Pour les étudiants(e)s non dispensé(e)s d'assiduité, la présence aux cours de travaux pratiques et de travaux dirigés est obligatoire. Une absence injustifiée est tolérée pour l'ensemble des cours de TP et de TD, soit une absence injustifiée pour 18 cours. Au-delà, les absences non justifiées pourront donner lieu à l'application de pénalités qui se traduisent par une diminution de la note de contrôle continu proportionnelle au nombre d'absences non justifiées constatées.

Absences lors d'une épreuve de contrôle continu

Concernant les contrôles pratiques, si un(e) étudiant(e) ne peut se présenter aux épreuves pour cause d'absence(s) injustifiée(s), il (elle) obtient la note 0 dans les épreuves concernées. Si ses absences sont justifiées, il (elle) suit la procédure prévue pour les étudiants blessés, décrite ci-après.

Étudiant(e)s blessé(e)s

Seul un certificat médical peut dispenser un(e) étudiant(e) de pratiquer la SBF au cours d'un TP. Dans ce cas, la présence en cours reste obligatoire (sauf avis médical contraire), sous peine de subir un malus sur la note finale. Les étudiant(e)s dispensé(e)s de pratique pour l'ensemble du semestre peuvent demander à bénéficier du statut de « blessé de longue durée » (ou « statut grand blessé»). Si ce statut est refusé, ils obtiennent 0/20 pour la partie pratique. Quant aux étudiant(e)s dispensé(e)s de pratique au moment des évaluations (5^e ou 6^e TP, puis 11^e ou 12^e TP), ils (elles) ont la possibilité de se présenter à une épreuve de rattrapage environ un mois plus tard. S'ils (elles) ne peuvent toujours pas participer à cette deuxième évaluation, l'enseignant proposera une note correspondant à la note la plus basse du niveau observé lors des assauts. Quoiqu'il en soit, il semble improbable de pouvoir proposer une note si les étudiants n'ont pas pratiqué durant au moins 4 TP.

2^e session (rattrapage)

Pour la partie pratique, la note de 1^{re} session est reportée. Pour la partie théorique, l'épreuve consiste en un contrôle terminal écrit dans les mêmes conditions qu'en première session.